



Date : le 31.12.2023

Modifications et retraits d'autorisations de produits phytosanitaires à l'issue du réexamen ciblé effectué pendant la période 2011-2023

Le tableau ci-après donne sous forme de statistiques un aperçu des résultats du réexamen ciblé effectué pendant la période comprise entre 2011 et 2023. Il indique le nombre de substances actives et de produits phytosanitaires (PPh) vérifiés ainsi que le nombre de modifications consécutives à ce réexamen (en général des restrictions d'utilisation). Dans certains cas, des autorisations de PPh ont été complètement retirées. Dans d'autres cas, l'utilisation dans une culture particulière a été retirée pour toutes les autorisations PPh de la substance active concernée. Ces derniers cas sont recensés dans la colonne intitulée « Nombre de cultures retirées ».

	Nombre de substances actives ¹		Nombre de produits phytosanitaires ¹			Nombre de « cultures retirées » ²	
	Vérifiées ¹	dont l'autorisation a été modifiée ¹	Vérifiés ¹	dont l'autorisation a été modifiée ¹	dont l'autorisation a été retirée		
Total	131	125	1016	666	51³	337³	
Fongicides	42	39	446	258	16 ³	43 ³	P 1 G 6 ³ M 13 ³ A 5 V 6 O 12
Insecticides	38	38	187	144	28	253	P 11 G 40 M 143 A 29 V 8 O 22
Herbicides	51	48	383	264	7	41	P 0 G 2 M 36 A 0 V 1 O 2

¹ Les substances actives et les produits phytosanitaires peuvent être soumis à la procédure de réexamen à plusieurs reprises. Par exemple, un produit phytosanitaire contenant deux substances actives peut faire l'objet de deux examens. Par conséquent, dans les nombres indiqués, les substances actives et les produits phytosanitaires peuvent être inclus plusieurs fois.

² Le nombre de cultures exclues du champ d'application se réfère à la liste des cultures pour lesquelles l'autorisation d'utiliser tous les PPh contenant la substance active examinée a été entièrement retirée à l'issue du réexamen ciblé (voir aussi la liste des « cultures retirées » à la page d'accueil de l'OFAG). Les cultures exclues du champ d'application ont été classées par domaine d'application : P – culture de petits fruits, G – grandes cultures, M – culture maraîchère, A – arboriculture, V – viticulture, O – culture ornementale.

³ Certains de ces produits phytosanitaires ou cultures retirées font encore actuellement l'objet d'une procédure de recours sans effet suspensif.